

△

(N^o 108.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1847.

Crédit supplémentaire de 52,500 francs au Budget du Département des
Affaires Étrangères de l'exercice 1846.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Pour les exercices 1845 et 1846, il a été alloué au chapitre IV, article unique, du Budget du Ministère des Affaires Étrangères (*Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses*), savoir :

Pour le premier de ces exercices, une somme de *soixante-dix mille francs* ;
Pour le second, *soixante-dix mille cinq cents francs*.

Ces sommes, par le concours de circonstances diverses, ayant été insuffisantes aux besoins du service, le Roi m'a chargé de vous présenter un projet de loi portant allocation au chapitre IV, article unique, du Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1846, d'un crédit supplémentaire de *cinquante-deux mille cinq cents francs*.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit.

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département des Affaires Étrangères un crédit supplémentaire de cinquante-deux mille cinq cents francs (52,500 francs), crédit destiné à couvrir des dépenses arriérées de 1845 et 1846.

Cette somme sera ajoutée à l'allocation votée pour le chapitre IV, article unique, du Budget de 1846, intitulé : *Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.*

Donné à Paris, le 25 janvier 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

A. DECHAMPS.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.
